

La franchise, un contrat de distribution.

La franchise est un contrat qui crée un partenariat entre deux entreprises dans le domaine de la distribution.

La franchise se définit comme : un accord par lequel une entreprise (le franchiseur) accorde à une autre (le franchisé) le droit d'exploiter un ensemble de droits de propriété industrielle (marque) ou intellectuelle (savoir-faire) en échange d'une compensation financière.

Le franchiseur doit :

- Communiquer un savoir-faire,
- Fournir une assistance commerciale ou technique
- Respecter les termes de l'exclusivité.

Le franchisé doit :

- Payer le prix qui constitue la contrepartie de tous les avantages apportés par le franchiseur,
- Appliquer les méthodes commerciales mises au point par le franchiseur
- Utiliser le savoir-faire transmis.

☞ **Avantages pour le franchisé :**

- notoriété d'une marque
- gamme de produits et de services
- savoir faire et expérience du franchiseur
- assistance permanente
- protection territoriale
- sécurité pour les franchisés et fournisseurs

Avantages pour le franchiseur :

- augmentation de la notoriété de sa marque sur un large territoire
- royalties et redevances reçues des franchisés
- informations reçues des franchisés

Obligations du franchisé :

- appliquer le savoir-faire du franchiseur
- fournir des données financières et commerciales
- limiter son activité à sa zone d'exclusivité
- s'approvisionner auprès du franchiseur
- respecter l'image de marque de la chaîne
- ne pas livrer les méthodes de la chaîne
- verser la redevance initiale et les royalties

Obligations du franchiseur :

- aider le candidat à la franchise dans la recherche de son local
- l'aider pour la constitution du dossier de crédit
- faire suivre une formation au franchisé
- aider le franchisé pendant l'ouverture
- fournir emblèmes, marques, enseignes
- l'aider pour la constitution de son stock

- *promouvoir des actions publicitaires*
- *respecter l'exclusivité du franchisé*
- *le faire bénéficier des avantages obtenus des fournisseurs*

Situation juridique :

Le franchisé est un commerçant indépendant responsable de la bonne marche de son entreprise.

☺ Sites Internet :

- Rubrique « environnement réglementaire et législatif » puis exercice des activités commerciales, artisanales et de services puis la franchise et la franchise en 10 questions : www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr
- Rubrique « service aux franchisés » puis définition de la franchise, pourquoi devenir franchisé, lois et contrats... : www.ac-franchise.com
- Site de la Fédération française de la franchise : www.franchise-fff.com
- Rubrique « franchise » puis La Brioche dorée, Pizza del Arte. Le site propose une vidéo sur les enseignes du groupe : www.le-duff.com